VILLE DE TUBIZE

Province du Brabant wallon

Arrondissement de Nivelles

PERMIS UNIQUE

INTRODUCTION D'UN RECOURS CONTRE UNE DÉCISION

ÉTABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le Bourgmestre informe la population qu'un recours a été introduit contre la décision des Fonctionnaires techniques et délégués du 07 septembre refusant le permis unique sollicité par SCRL VDH DEV ayant son siège social au 26, Rue Basse à 5560 HOUYET.

Objet de la décision querellée : refus d'un permis unique de classe 1 pour construire et exploiter un parc de 4 éoliennes d'une puissance maximale de 17,04 MW ainsi qu'une cabine de tête, les chemins d'accès, les aires de montages et poser les câbles électriques.

Situation : Rue de Baudrémont à 1460 ITTRE

Réf. SPW ARNE : 10023614 **Réf. RECOURS :** 10026361

Le recours peut être consulté du 22 octobre 2026 au 06 novembre 2026 auprès de l'administration communale de Tubize (Grand'Place,1 ou via info@tubize.be), jusqu'au jour de clôture de l'enquête. Elles peuvent être recueillies, le cas échéant, par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée et sera instruit conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, conformément aux dispositions du Titre Ier de la partie III du code de l'environnement.

A Tubize, le 20 octobre 2026,

Le Bourgmestre,

S. D'ORAZIO